

que les individus. Ils tiennent de lui leur existence, ils vivent de ses bienfaits. Ils lui doivent donc l'hommage de leur obéissance et de leur culte. Ils ne peuvent se déclarer neutres à son égard, sans manquer au plus important de leurs devoirs.

De ce que Dieu est le maître du monde, il suit aussi que tout pouvoir vient de lui et n'est qu'une lieutenante de sa souveraineté. Les Etats n'ont sur les hommes et sur les choses d'autres droits que ceux qu'ils tiennent de Dieu. Leur autorité n'est ni illimitée, ni indépendante; elle est subordonnée à la sienne. Leurs lois doivent se conformer à sa loi; contre ses droits ils ne peuvent rien faire qui soit légitime et obligatoire en conscience.

Tous les peuples vraiment civilisés font profession de croire en Dieu, reconnaissent ses droits et lui rendent un culte. Pourquoi la France serait-elle le seul pays où Dieu ne soit pas officiellement honoré, où la religion n'ait aucune place dans les institutions publiques et dans la vie nationale? Ce serait une ingratitude autant qu'une injustice, car il n'est pas de nation plus favorisée du ciel que la France, dont l'histoire est marquée par tant d'interventions manifestes de la providence.

Afin d'enseigner aux hommes la vérité religieuse, de leur mériter et de leur communiquer la vie surnaturelle, de leur montrer la voie qui doit les conduire au bonheur éternel, tout en leur procurant dès ce monde la mesure de paix et de félicité possible ici-bas, Dieu a envoyé sur la terre Jésus-Christ, son fils, vrai Dieu et vrai homme.

Rédempteur du genre humain, Jésus-Christ seul peut procurer le salut aux sociétés comme aux individus. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre. Toutes les nations lui appartiennent par droit de création, parce qu'il est Dieu, et par droit de rédemption, parce qu'il les a rachetées au prix de son sang en mourant sur la croix pour l'expiation des péchés du monde.